

**COMMUNE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	<b>20</b>
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	<b>24</b>
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	<b>4</b>

L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre à dix-neuf heures et trente minutes.  
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 27 septembre 2024.

**PRESENTS** : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, BOUTIER, PONSY, QUERCI, LECOQ, Mesdames, KRAWCZYK, TRUILLET, BARTHELEMY, LECOQ, BONAMI, BOUCHET, FEURMOUR, DALLONGEVILLE.

**ABSENTS** : Mesdames MORIN, EPAUD, SERIO.

**PROCURATIONS** : de Madame BOISSET à Monsieur VALLON, de Monsieur PACIONI à Monsieur HAMARD, de Madame CHARRIERE à Madame BONAMI, de Monsieur CHARRIERE à Monsieur GERVAIS.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

**Délibération n°09-10-2024 : Présentation du rapport BRL sur leurs actions entreprises à la suite des observations définitives formulées par la Chambre régionale des comptes d'Occitanie**

Monsieur Hamard, rapporteur, expose :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des juridictions financières, notamment dans son article L.243-9-1

**Vu** les observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie formulées dans ses rapports du 7 juillet 2023 publiés le 20 juillet 2023 relatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la SAEML BRL Holding et de sa filiale à 100% BRL Exploitation sur la période 2016-2021,

**Vu** le rapport sur les actions entreprises par BRL à la suite des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie,

**Vu** les débats organisés au sein des commissions cadre de vie, urbanisme, sécurité, environnement et voiries et travaux, réunies en date du 20 septembre 2024,

### Le Conseil Municipal décide :

- De débattre sur le rapport relatif aux actions entreprises par BRL à la suite des observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie, et d'en prendre acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

Fait à CLARENSAC, le 3 octobre 2024.

Le Maire  
Patrick GERVAIS



Le secrétaire de séance  
Rose-Marie KRAWCZYK

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Rose-Marie Krawczyk', written over a blank space.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le